

Document d'information sur la consultation en gynécologie et en obstétrique

Ce document d'information, à destination des patientes, permet d'expliquer les principales étapes d'une consultation en gynécologie et en obstétrique.

Madame,

Vous venez pour une consultation en gynécologie ou en obstétrique. Nous souhaitons vous préciser la façon dont cette consultation va se dérouler. Sachez que dans tous les cas, le soignant (médecin ou sage-femme) vous informera au fur et à mesure des examens qu'il réalisera. N'hésitez pas à lui poser toutes les questions que vous jugerez utiles.

Lors de la consultation, vous pouvez être accompagnée d'une personne de votre choix : parent, conjoint(e), ami(e) dans le respect des contraintes sanitaires.

La consultation débute par un échange avec le soignant. Celui-ci permet de recueillir auprès de vous des informations concernant vos attentes et votre état de santé : histoire médicale, contexte, symptômes, etc..

La consultation se poursuit si besoin par la réalisation d'un examen clinique ; le soignant vous demande alors de vous déshabiller en veillant au respect de votre intimité.

L'examen fournit des renseignements que l'imagerie ne peut pas apporter, comme l'état de la vulve, du vagin et du col de l'utérus, la mobilité des organes pelviens, la contraction des muscles, les zones douloureuses et le type de douleurs, ou encore l'origine de saignements ou de pertes. Il permet aussi la pratique de prélèvements (frottis, examens bactériologiques).

Il peut comporter notamment une palpation des seins, une palpation abdominale, un toucher vaginal avec gant ou doigtier, ainsi que l'usage de matériels médicaux tels qu'un spéculum ou une sonde endovaginale. Dans certains cas, le recours au toucher rectal peut être justifié. L'indication et les modalités d'examen vous sont expliquées.

Le praticien s'assure de votre bonne information et de votre consentement éclairé. Si vous ne souhaitez pas être examinée, veuillez l'indiquer. Par ailleurs l'examen est interrompu si vous en manifestez la volonté. Vous serez alors informée de l'intérêt médical de le réaliser, éventuellement lors d'une autre consultation.

L'AP-HP est un centre hospitalo-universitaire. Il accueille notamment des internes, médecins en formation qui exercent à temps plein. Pour certaines consultations et certains gestes pour lesquels leur formation est déjà complète, ils peuvent être amenés à vous prendre en charge sans supervision. D'autre part, des étudiants médecins ou sages-femmes, soignants de demain, peuvent être présents lors de la consultation. Leur présence est indispensable dans le cadre de leur formation pour développer leur réflexion, leurs compétences et leur sens clinique. Votre accord est demandé en début de consultation.

Si un examen physique ou gynécologique est réalisé pendant la consultation, le soignant peut éventuellement vous demander si celui-ci peut être réalisé par l'étudiant. Il sera réalisé avec la bienveillance, le respect et la pudeur qui s'imposent. En cas de refus, la qualité des soins qui vous sont prodigués ne sera pas affectée.

Les soignants sont à votre disposition pour toutes questions ou informations complémentaires.